

Le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc s'est réuni le 06 avril 2023, a examiné l'activité et a validé les résultats relatifs à l'exercice 2022.

Indicateurs consolidés en MDH	2021	2022	Variation
Chiffre d'affaires	2 697	2 910	7,9%
Résultat d'exploitation	542	647	19,3%
Résultat net part du groupe	335	399	19,1%

CONSOLIDATION DES FONDAMENTAUX DANS UN CONTEXTE DE REPRISE SECTORIELLE

Dans un contexte économique, caractérisé par la levée des restrictions sanitaires et une reprise stabilisée des activités sectorielles, la Société des Boissons du Maroc a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2 910 MDH, en hausse de 7,9% par rapport à 2021.

Tout au long de l'année 2022, la Société des Boissons du Maroc s'est concentrée sur le déploiement de ses programmes stratégiques afin de consolider sa performance opérationnelle, le rendement de son outil industriel et l'efficacité de ses politiques commerciales.

MAÎTRISE DES COÛTS DE PRODUCTION ET HAUSSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Face à la forte hausse des prix des intrants et des coûts de production, la Société des Boissons du Maroc a accéléré ses chantiers de transformations opérationnelles, logistiques et commerciales. L'ensemble des initiatives déployées sur l'année 2022 ont ainsi contribué à réaliser un résultat d'exploitation consolidé de 647 MDH.

INVESTISSEMENTS & DÉVELOPPEMENT

En ligne avec son plan de développement, La Société des Boissons du Maroc a maintenu son programme d'investissement portant principalement sur la mise à niveau de son outil industriel et la modernisation de ses équipements.

PERSPECTIVES 2023

La Société des Boissons du Maroc poursuit la mise en œuvre de ses programmes d'amélioration continue afin de renforcer sa résilience face à un contexte géopolitique international incertain. Dans cet environnement, la Société des Boissons du Maroc est déterminée à mettre l'innovation au cœur de son portefeuille d'activités, à renforcer la proximité auprès de ses clients et à poursuivre la structuration de la branche de son amont agricole.

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISÉ	877 027	948 758
Immobilisations incorporelles	44 818	56 318
Immobilisations corporelles	662 652	713 362
Immobilisations financières	3 117	4 808
Écarts d'acquisition	66 267	81 797
Impôts différés - Actif	100 173	92 473
ACTIF CIRCULANT	1 661 996	1 420 800
Stocks et en cours	396 891	340 607
Créances d'exploitation	304 042	324 438
Créances diverses	84 823	88 317
Titres et valeurs de placements	876 240	667 438
TRÉSORERIE - ACTIF	51 231	51 538
TOTAL - ACTIF	2 590 254	2 421 096

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 907 830	2 768 413
Ventes de marchandises	451 354	500 169
Ventes de biens et services	2 458 606	2 196 839
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 909 960	2 697 008
Variation des stocks et autres produits	-2 130	71 405
CHARGES D'EXPLOITATION	2 260 489	2 225 998
Achats revendus et consommés	619 155	631 937
Impôts et taxes	944 087	898 398
Charges de personnel	197 206	174 590
Autres charges d'exploitation	341 613	370 206
Dotations d'exploitation	158 428	150 867
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	647 341	542 415
RÉSULTAT FINANCIER	7 762	13 265
RÉSULTAT COURANT	655 103	555 680
RÉSULTAT NON COURANT	-35 335	-26 464
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	619 768	529 216
Impôts sur les résultats	200 774	170 314
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	15 528	17 796
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	403 466	341 106
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	398 749	334 802
Intérêts minoritaires	4 717	6 304

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
FINANCEMENT PERMANENT	1 759 097	1 693 787
CAPITAUX PROPRES	1 562 682	1 483 020
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	851 685	836 638
Résultat net de l'exercice	398 749	334 802
Intérêts minoritaires	29 283	28 615
Provisions pour risques et charges	193 518	207 185
Dettes de financement	2 897	3 582
PASSIF CIRCULANT	756 058	674 980
Dettes d'exploitation	367 833	325 389
Dettes diverses	355 968	327 799
Autres provisions	32 257	21 792
TRÉSORERIE - PASSIF	75 099	52 329
TOTAL - PASSIF	2 590 254	2 421 096

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net des sociétés intégrées	403 466	341 106
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	123 084	119 116
Variation des impôts différés	(7 736)	(1 722)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(3 466)	(4 118)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	515 347	454 382
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	48 681	185 895
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	564 028	640 277
Acquisition d'immobilisations	(70 813)	(212 312)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	14 642	9 703
Incidence des variations de périmètre		(197 200)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(56 171)	(399 809)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(319 756)	(300 764)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 050)	0
Diminution des immobilisations financières	2 359	5 569
Diminution des dettes de financement	(685)	42 357
Subvention d'investissements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(322 132)	(252 838)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	185 725	(12 371)
Trésorerie d'ouverture	666 647	679 018
Variation de la trésorerie	185 725	(12 371)
Trésorerie de clôture	852 372	666 647

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1ER JANVIER 2021	282 965	0	0	1 167 549		1 450 514	87 126	1 537 640
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-300 764		-300 764		-300 764
Titres d'autocontrôle						-		0
Variation de périmètre				-30 144		-30 144	-64 816	-94 960
Résultat de l'exercice					334 802	334 802	6 304	341 106
Écarts de conversion						-		0
Autres variations						-		0
Au 31 DÉCEMBRE 2021	282 965	0	0	836 641	334 802	1 454 408	28 614	1 483 022
AU 1ER JANVIER 2022	282 965	0	0	1 171 443		1 454 408	28 614	1 483 022
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-319 756		-319 756	-4 050	-323 806
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						0		0
Résultat de l'exercice					398 749	398 749	4 717	403 466
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 DÉCEMBRE 2022	282 965	0	0	851 687	398 749	1 533 401	29 281	1 562 682

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCMM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Faits marquants de l'exercice :

Après une forte reprise de l'activité économique en 2021 avec une croissance du PIB à plus de 7%, la performance de l'économie marocaine devrait s'établir à 1,2% en 2022, en raison d'une conjoncture peu favorable, notamment pour le secteur agricole, fortement affecté par le déficit pluviométrique.

Le contexte géopolitique en Europe lié à la guerre en Ukraine continue d'alimenter la montée des cours de l'énergie et des matières premières au niveau international. Ces mêmes tensions se font également sentir à l'échelle nationale, avec le renchérissement des denrées alimentaires et des produits pétroliers générant une inflation à 6,6% (HCP) à fin décembre 2022. La hausse de l'inflation (HCP) est due à la hausse des prix des produits alimentaires de 14,4% et des produits non alimentaires de 4,5%.

Face à ces fortes tensions sur le coût de la vie et au recul des revenus agricoles, la consommation des ménages s'est sensiblement contractée durant l'année 2022.

S'agissant des recettes touristiques, et d'après la DEPF (DIRECTION DES ÉTUDES ET DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES), leurs croissances, par rapport aux réalisations de 2019 (référence pré-Covid), ont continué de se consolider, de trimestre en trimestre, atteignant +56,4% au T4, après +30,5% au T3, +1,3% au T2 et un recul de 38,1% au T1-2022. Ainsi, au terme de l'année 2022, les recettes touristiques ont dépassé leur niveau pré-crise de 15,9%, après une baisse de 56,4% un an plus tôt. En glissement annuel, ces recettes se sont accrues de 166,1% à fin 2022, suite au retrait de 5,9% l'année précédente, pour atteindre 91,3 milliards de dirhams.

Au terme de l'année 2022, le nombre des arrivées avoisinait les 10,9 millions de touristes, enregistrant un taux de récupération par rapport à leur niveau d'avant la pandémie de 84%.

Sur le théâtre des échanges extérieurs, et toujours selon la DEPF, le Royaume a enregistré sur l'année 2022 :

- ▶ Un raffermissement des exportations issus de l'ensemble des secteurs, particulièrement ceux des phosphates et dérivés (+43,9%), automobile (+33%) et agriculture et agroalimentaire (+16,2%).
- ▶ Une augmentation des importations de la totalité des groupes de produits, notamment les produits énergétiques (+102,6%), les demi-produits (+46,4%) et les produits alimentaires (+44,9%).
- ▶ Un creusement du déficit commercial de 56,5% et la baisse du taux de couverture de 4,5 points à fin 2022, résultant d'une augmentation des importations (+39,6%) plus importante que celle des exportations (+29,4%).
- ▶ Une couverture de 5 mois et 16 jours d'importations de biens et services en matière de réserves de changes.

L'industrie des boissons a été marquée en 2022 par la suppression totale des droits de douane pour l'importation des produits alcooliques ainsi que la stabilité de ses Taxes Intérieures de Consommation (TIC). À noter aussi sur 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la Contribution sociale à la solidarité pour les sociétés qui réalisent un bénéfice net supérieur à 40 millions de dirhams qui est passé de 3,5% à 5%.

Aussi, en Décembre 2022, la Société des Boissons du Maroc a annoncé avoir reçu de la part du groupe Mutandis une offre engageante portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société Euro Africaine des Eaux (filiale de SBM), ainsi que de l'activité « Eau Minérale » de SBM. Le Conseil d'Administration de la Société des Boissons du Maroc, réuni le 8 décembre 2022, a validé l'Offre reçue de la part du groupe Mutandis et donné mandat à la direction de SBM pour poursuivre les négociations avec le groupe Mutandis de manière exclusive.

Au niveau des activités, l'année 2022 a été marquée par :

- ▶ L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes des activités Bière et Vins. Dans ce contexte, l'activité bière enregistre une augmentation de ses volumes de 4,0% avec une hausse de 7,3% sur le marché local, partiellement atténuée par la baisse de 42,0% des volumes de ventes à l'export suite à l'arrêt de la commercialisation de la marque Réserve auprès de Mercadona en Espagne ;
- ▶ La croissance de l'activité Vins (+7,1%), principalement liée à l'augmentation des volumes de ventes en vrac sur le marché de l'export (+18,3%) dont la hausse a été partiellement absorbée par la baisse des ventes de vins locaux SBM (-8,4%) ;
- ▶ Un recul enregistré sur les ventes des vins importés, malgré une contribution significative des ventes à travers le réseau des magasins Nicolas avec l'ouverture d'un douzième et treizième magasin Nicolas à Casablanca sur l'exercice 2022 ;
- ▶ Un retrait conséquent observé sur l'activité Eau sous la marque Ain Ifrane avec une contreperformance de près de 9,7%.

Par ailleurs, la Société des Boissons du Maroc a maintenu son programme d'investissements sur l'exercice 2022, avec 67 MDH d'investissements réalisés sur la période. Ils concernent principalement le renouvellement du parc des emballages consignés, l'optimisation de l'outil industriel, l'acquisition du matériel publicitaire et la mise à niveau des équipements informatiques.

Dans ce contexte, le groupe a réalisé, sur l'exercice 2022, un chiffre d'affaires de 2 909,6 MDH. Il s'affiche en progression de 7,9 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 212,7 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une performance à 647,3 MDH en amélioration de 19,3 % pour l'équivalent de 104,9 MDH. Le résultat net part entreprise s'affiche à 398,7 MDH en croissance de 63,9 MDH par rapport à notre exercice précédent.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Capitaux propres au début de l'exercice	1 454,4	1 450,5
Dividendes versés	(319,7)	(300,7)
Autres Variations	(0,0)	(30,2)
Résultat de l'exercice - part du Groupe	398,7	334,8
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 533,4	1 454,4

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022		2021	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	111,3	66,5	44,8	56,3
Immobilisations corporelles	2 113,2	1 450,5	662,7	713,4
	2 224,5	1 517,0	707,5	769,7

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimée en millions de Dirhams)	2021	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2022
Immob. incorporelles	109,7			1,6		111,3
Immob. corporelles	2 100,4			68,5	(55,7)	2 113,2
	2 210,1	0,0	0,0	70,1	(55,7)	2 224,5

2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Écart d'acquisition sur SBM	72,5	83,4
Écart d'acquisition sur SVCM	7,6	10,2
Écart d'acquisition sur EAE	1,7	6,0
Dotations de l'exercice	(15,5)	(17,8)
Écart d'acquisition net	66,3	81,8

2.4 Immobilisations financières

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022	2021
Prêts immobilisés	0,3	2,2
Autres immobilisations financières	2,8	2,6
	3,1	4,8

2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	28,6	87,1
Dividendes versés	(4,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	4,7	6,3
Autres variations	(0,0)	(64,8)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	29,3	28,6

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022	2021
Provisions durables pour risques et charges	174,8	188,4
Autres provisions pour risques et charges	32,3	21,8

b) Provisions pour impôts différés

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022	2021
Provision pour impôts différés	18,7	18,7

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimées en millions de Dirhams)	2022	2021
Créances d'exploitation	342,3	357,6
Provisions pour dépréciation	(38,2)	(33,2)
Créances d'exploitation	304,1	324,4
Créances diverses	86,7	89,9
Provisions pour dépréciation	(1,9)	(1,6)
Créances diverses	84,8	88,3

2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Impôts courants	208,5	172,0
Impôts différés	(7,7)	(1,7)
	200,8	170,3

2.9 Engagements financiers hors bilan

- SBM a donné au 31 décembre 2022 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 88,13 millions.
- Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 14,4 millions sur l'exercice 2022.
- La société la Clé des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,5 millions sur l'exercice 2022.
- La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 1,0 millions sur l'exercice 2022.
- La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2022.

2.9 Résultat non courant

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	5,0	6,0
Dotations nettes des reprises de provisions	4,4	0,7
Autres produits/charges non courants nets	(44,7)	(33,3)
	(35,3)	(26,5)

2.10 Chiffre d'affaires par société

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	2021
SBM	2 659,3	2 451,5
SVCM	99,8	82,5
LA CLÉ DES CHAMPS	150,4	162,7
EAE	0,1	0,1
CMAR	0,3	0,2
	2 909,9	2 697,0

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

- Contrat de cession des actions de la société CMAR entre SBM et INVESTRAT SA
- Contrat de coopération commerciale et logistique entre SBM et CDC (annule et remplace la convention du 15 juin 2020)
- Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac)
- Convention d'assistance entre SBM et CMAR
- Convention de licence de marque Perforth entre SBM et BGI Trade Mark
- Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR
- Conventions d'assistance générale entre SBM /SVCM/ CDC/EAE
- Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société ICUBE
- Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société Bev IT
- Convention de rémunération de garantie entre MDI et SBM
- Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;
- Conventions de bail entre SBM / CDC à CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;
- Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;
- Conventions de concession de licences de marques Heineken avec SBM
- Convention d'assistance générale de MDI en profit SBM
- Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite)
- Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite)
- Convention de ventes des produits «eaux» entre EAE et SBM (convention non écrite)
- Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite)
- Contrat de prestation de service par SBM à ICUBE
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage du système SAP par la Sté ICUBE au profit de SBM

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2022 est de 1056 personnes contre 956 en 2021.

BILAN ACTIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022			
ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations en non valeurs (A)	34 583 041,50	34 395 986,70	187 054,80	1 055 612,22	
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	-	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	21 206 458,70	187 054,80	1 055 612,22	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles (B)	729 030 785,48	65 358 866,60	663 671 918,88	675 750 485,55	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	86 555 761,65	44 137 855,02	42 417 906,63	54 496 473,30	
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	-	236 447,37	236 447,37	
Immobilisations corporelles (C)	1 437 411 608,31	976 073 781,42	461 337 826,89	486 841 790,40	
Terrains	167 108 120,30	-	167 108 120,30	167 108 120,30	
Constructions	326 572 595,92	235 710 071,03	90 862 524,89	103 194 669,58	
Installations techniques, matériel et outillage	728 691 198,23	588 304 070,54	140 387 127,69	161 636 897,97	
Matériel de transport	43 511 670,86	43 340 420,86	171 250,00	1 615 397,76	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	60 646 104,13	49 274 035,15	11 372 068,98	11 963 866,35	
Autres immobilisations corporelles	59 012 346,00	51 445 478,78	7 566 867,22	9 128 380,22	
Immobilisations corporelles en cours	51 869 572,87	7 999 705,06	43 869 867,81	32 194 458,22	
Immobilisations financières (D)	578 830 013,88	26 012 193,09	552 817 820,79	579 161 844,99	
Prêts immobilisés	514 221,14	367 892,64	146 328,50	1 819 096,10	
Autres créances financières	31 742 925,28	-	31 742 925,28	31 722 925,28	
Titres de participation	546 572 867,46	25 644 300,45	520 928 567,01	545 619 823,61	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Écart de conversion - Actif (E)	-	-	-	-	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 779 855 449,17	1 101 840 827,81	1 678 014 621,36	1 742 809 733,16	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks (F)	280 094 093,24	20 734 599,92	259 359 493,32	206 962 035,87	
Marchandises	33 662 688,25	330 079,26	33 332 608,99	32 528 976,11	
Matières et fournitures consommables	173 292 658,72	19 504 554,11	153 788 104,61	107 634 649,98	
Produits en cours	13 522 051,72	-	13 522 051,72	10 752 638,74	
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-	
Produits finis	59 616 694,55	899 966,55	58 716 728,00	56 045 771,04	
Créances de l'actif circulant (G)	394 526 319,16	38 702 048,38	355 824 270,78	389 701 893,60	
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	11 362 557,42	992 423,00	10 370 134,42	14 629 000,52	
Clients et comptes rattachés	332 811 365,39	36 823 361,64	295 988 003,75	321 593 287,21	
Personnel	3 040 087,91	779 481,74	2 260 606,17	3 008 317,24	
État	33 918 330,33	-	33 918 330,33	38 283 404,48	
Comptes d'associés	-	-	-	-	
Autres débiteurs	12 645 386,17	106 782,00	12 538 604,17	11 068 422,60	
Comptes de régularisation actif	748 591,94	-	748 591,94	1 119 461,55	
Titres et valeurs de placement (H)	710 491 555,20	-	710 491 555,20	446 371 552,69	
Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)	-	-	-	-	
TOTAL II (F+G+H+I)	1 385 111 967,60	59 436 648,30	1 325 675 319,30	1 043 035 482,16	
TRESORERIE ACTIF	29 062 704,06	-	29 062 704,06	38 864 443,95	
Chèques & valeurs à encaisser	-	-	-	5 231 576,81	
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	24 216 609,38	-	24 216 609,38	30 223 718,84	
Caisse, régies d'avances & accreditifs	4 846 094,68	-	4 846 094,68	3 409 148,30	
TOTAL III	29 062 704,06	-	29 062 704,06	38 864 443,95	
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 194 030 120,83	1 161 277 476,11	3 032 752 644,72	2 824 709 659,27	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		Exercice du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022			
NATURE	OPÉRATIONS	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
		PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)	3=1+2	
EXPLOITATION					
I Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises (en l'état)	334 584 314,52	-	334 584 314,52	377 321 553,89	
Ventes de biens et services produits	2 383 218 862,81	601 961,43	2 383 820 824,24	2 140 865 032,94	
Chiffre d'affaires	2 717 803 177,33	601 961,43	2 718 405 138,76	2 518 186 586,83	
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	-6 337 604,17	-	-6 337 604,17	1 736 378,51	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	6 702 769,40	
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	22 461 371,21	-	22 461 371,21	47 271 981,01	
TOTAL I	2 733 926 944,37	601 961,43	2 734 528 905,80	2 573 897 715,75	
II Charges d'exploitation					
Achats revendus (2) de marchandises	255 084 445,74	-	255 084 445,74	293 671 292,13	
Achats consommés (2) de matières et fournitures	413 003 132,29	169 400,19	413 172 532,48	380 528 086,64	
Autres charges externes	291 473 373,27	-51 320,97	291 422 052,30	322 113 875,34	
Impôts et taxes	901 010 548,29	132 592,00	901 143 140,29	853 861 244,27	
Charges de personnel	152 172 668,34	-	152 172 668,34	157 854 583,13	
Autres charges d'exploitation	5 200 000,08	-	5 200 000,08	5 199 999,96	
Dotations d'exploitation	119 575 733,69	-	119 575 733,69	121 766 964,52	
TOTAL II	2 137 519 901,70	250 671,22	2 137 770 572,92	2 134 996 045,99	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
			596 758 332,88	438 901 669,76	
FINANCIER					
IV Produits financiers					
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	44 957 047,50	-	44 957 047,50	31 425 746,00	
Gains de change	860 734,90	1 475,34	862 210,24	976 461,24	
Intérêts et autres produits financiers	12 116 450,30	-	12 116 450,30	13 184 072,68	
Reprises financières : transferts de charges	-	-	-	97 407,65	
TOTAL IV	57 934 232,70	1 475,34	57 935 708,04	45 683 687,57	
V Charges financières					
Charges d'intérêts	2 144 411,74	-	2 144 411,74	1 748 926,24	
Pertes de change	2 919 656,37	92 157,40	3 011 813,77	916 198,83	
Autres charges financières	-	-	-	-	
Dotations financières	24 691 256,60	-	24 691 256,60	73 305,77	
TOTAL V	29 755 324,71	92 157,40	29 847 482,11	2 738 430,84	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)					
			28 088 225,93	42 945 256,73	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)					
			624 846 558,81	481 846 926,49	
NON COURANT					
VIII PRODUITS NON COURANTS					
Produits de cessions des immobilisations cédées	15 828 687,53	-	15 828 687,53	11 093 715,37	
Subvention d'équilibre	-	-	-	-	
Reprises sur Subventions d'investissement	186 096,43	-	186 096,43	186 096,44	
Autres produits non courants	2 174 315,55	-	2 174 315,55	11 989 965,35	
Reprises non courantes : transferts de charges	31 342 653,48	-	31 342 653,48	19 938 468,21	
TOTAL VIII	49 531 752,99	-	49 531 752,99	43 208 245,37	
IX CHARGES NON COURANTES					
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	5 921 835,86	-	5 921 835,86	5 186 582,88	
Subventions accordées	-	-	-	-	
Autres charges non courantes	43 401 736,68	-	43 401 736,68	35 536 672,88	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	27 665 348,55	-	27 665 348,55	18 577 583,88	
TOTAL IX	76 988 921,09	-	76 988 921,09	59 300 839,64	
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)					
			-27 457 168,10	-16 092 594,27	
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + ou - X)					
			597 389 390,71	465 754 332,22	
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS					
			187 647 583,00	143 187 529,00	
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)					
			409 741 807,71	322 566 803,22	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)					
			2 841 996 366,83	2 662 789 648,69	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)					
			2 432 254 559,12	2 340 222 845,47	
XVI RÉSULTAT NET (total produits - total charges)					
			409 741 807,71	322 566 803,22	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

BILAN PASSIF		Exercice du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANENT			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel (1)	282 965 300,00	282 965 300,00	282 965 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé	-	-	-
Dont versé	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	586 604 510,11	586 604 510,11	586 604 510,11
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	28 296 530,00	28 296 530,00	28 296 530,00
Autres réserves	803 560 919,39	803 560 919,39	803 560 919,39
Report à nouveau (2)	2 816 014,22	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	409 741 807,71	322 566 803,22	322 566 803,22
Total des capitaux propres (A)	2 213 985 081,43	2 023 994 062,72	2 023 994 062,72
Capitaux propres assimilés (B)	475 905,86	662 002,29	662 002,29
Subventions d'investissement	475 905,86	662 002,29	662 002,29
Provisions pour amortissement dérogatoires	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Dettes de financement (C)	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-
Provisions durables pour risques et charges (D)	156 288 634,31	168 012 522,58	168 012 522,58
Provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	156 288 634,31	168 012 522,58	168 012 522,58
Écart de conversion - Passif (E)	0,00	0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées	-	-	-
Diminution des dettes de financement	-	-	-
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 270 749 621,60	2 192 668 587,59	2 192 668 587,59
Dettes du passif circulant (F)	677 952 643,41	568 207 751,81	568 207 751,81
Fournisseurs et comptes rattachés	328 761 903,58	296 319 110,82	296 319 110,82
Clients créditeurs, avances et acomptes	131 987 546,92	123 716 889,42	123 716 889,42
Personnel	26 569 366,34	21 658 031,37	21 658 031,37
Organismes sociaux	7 410 791,59	7 728 401,33	7 728 401,33
État	137 013 016,05	60 114 359,43	60 114 359,43
Comptes d'associés	17 272 482,00	17 188 635,00	17 188 635,00
Autres créanciers	22 857 172,88	35 821 017,40	35 821 017,40
Comptes de régularisation - passif	6 080 364,05	5 661 307,04	5 661 307,04
Autres provisions pour risques et charges (G)	29 700 000,01	20 500 000,01	20 500 000,01
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	-	-	-
TOTAL II (F + G + H)	707 652 643,42	588	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I Synthèse des masses du bilan		Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
MASSES	Emplois			Ressources	
1	Financement permanent	2 270 749 621,60	2 192 668 587,59		78 081 034,01
2	Moins actif immobilisé	1 678 014 621,36	1 742 809 733,16		64 795 111,80
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A) 592 735 000,24	449 858 854,43	0,00	142 876 145,81
4	Actif circulant	1 325 675 319,30	1 043 035 482,16	282 639 837,14	
5	Moins passif circulant	707 652 643,42	588 707 751,82		118 944 891,60
6	= Besoins de financement global (4-5)	(B) 618 022 675,88	464 327 723,04	163 694 945,54	0,00
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A-B)	(25 287 675,64)	(4 468 875,91)	0,00	20 818 799,73
II Emplois et Ressources		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE					
AUTOFINANCEMENT		(A)	182 601 164,58		93 735 588,67
Capacité d'autofinancement			502 351 953,58		393 678 806,67
- Distribution de dividendes			319 750 789,00		299 943 218,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS		(B)	17 501 455,13		15 519 519,97
Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		
Cession d'immobilisations corporelles			15 828 687,53		11 093 715,37
Cession d'immobilisations financières			0,00		
Diminution des titres de participation			0,00		
Récupérations sur créances immobilisées			1 672 767,60		4 425 804,60
AUGMENTATIONS DES CAPITALS PROPRES ET ASSIMILÉS		(C)	0,00		0,00
Augmentations de capital, (apport)			0,00		0,00
Subventions d'investissement			0,00		0,00
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)		(D)	0,00		0,00
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			200 102 619,71		109 255 108,64
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS		(E)	57 226 473,90		299 931 418,76
Acquisition d'immobilisations incorporelles			819 666,02		28 787 046,11
Acquisition d'immobilisations corporelles			56 386 807,88		73 887 500,25
Acquisition d'immobilisations financières					197 200 000,00
Augmentation des créances immobilisées			20 000,00		56 872,40
REMBOURSEMENTS DES CAPITALS PROPRES		(F)	0,00		0,00
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT		(G)	0,00		0,00
EMPLOIS EN NON VALEURS		(H)	0,00		0,00
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)			57 226 473,90		299 931 418,76
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)					
			163 694 945,54	0,00	210 571 760,27
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE					
			220 921 419,44	20 818 799,73	319 826 868,91
TOTAL GÉNÉRAL			220 921 419,44	220 921 419,44	319 826 868,91

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NEANT	NEANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

DETAIL DES NON VALEURS

COMPTE	INTITULE	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50
TOTAL		34 583 041,50

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	34 583 041,50							34 583 041,50
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50							21 393 513,50
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	728 211 119,46	819 666,02						729 030 785,48
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	85 736 095,63	819 666,02						86 555 761,65
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	236 447,37							236 447,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 414 529 621,97	56 386 807,88		12 035 513,60	33 504 821,54		12 035 513,60	1 437 411 608,31
* Terrains	167 108 120,30							167 108 120,30
* Constructions	326 310 337,90			3 757 184,64	3 494 926,64			326 572 595,90
* Installations techniques, matériel et outillage	723 911 798,58	26 505 256,17		8 278 328,96	30 009 894,90			728 685 488,81
* Matériel de transport	43 511 670,79							43 511 670,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	57 814 296,71	3 415 320,44						61 229 617,15
* Autres immobilisations corporelles	55 679 234,41	3 333 111,61						59 012 346,02
* Immobilisations corporelles en cours	40 194 163,28	23 133 119,66					12 035 513,60	51 291 769,34

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 697 557,55	31/12/2021	4 697 557,55	-49 398,60	0,00
SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	146 770 000,00	31/12/2021	192 425 859,68	11 130 289,92	1 907 182,50
CMAR	AGRICULTURE	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2021	102 546 412,46	-22 963 045,15	0,00
LA CLÉ DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2021	56 861 578,01	9 792 210,59	4 049 865,00
EAE	EAU	130 000 000,00	100%	162 261 009,46	162 261 009,46	31/12/2021	160 512 127,95	21 489 777,47	39 000 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2021	-80 880,26	-6 442,00	0,00
TOTAL				546 572 867,46	520 928 567,01		516 962 655,39	19 393 392,23	44 957 047,50

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations		Reprises		Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	15 675 927,20		24 691 256,60		805 542,38	39 103 000,27
2 Provisions réglementées						
3 Provisions durables pour risques et charges	168 012 522,58				4 438 514,30	156 288 634,31
SOUS TOTAL (A)	183 688 449,78		24 691 256,60		5 244 056,68	195 391 634,58
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	52 823 756,80	28 575 824,52		321 291,87	22 073 699,90	195 391 634,58
5 Autres provisions pour risques et charges	20 500 000,01					29 700 000,01
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie						
SOUS TOTAL (B)	73 323 756,81	28 575 824,52		22 421 291,87	22 073 699,90	89 136 648,30
TOTAL (A + B)	257 012 206,59	28 575 824,52	24 691 256,60	27 665 348,55	22 073 699,90	314 328 282,88

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 1 320 936,49 DH, l'écart de 14 354 990,71 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations
(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 158 043 969,00 DH

TABLEAU DES CRÉANCES

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	32 237 146,42	32 257 146,42		367 892,64			30 000 000,00	
Prêts immobilisés	514 221,14	514 221,14		367 892,64				
Autres créances financières	31 722 925,28	31 742 925,28					30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	394 526 319,16	37 603 349,34	356 075 588,87	38 702 048,38	14 846 997,58	33 918 330,33	20 370 126,60	47 182 114,09
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11 362 557,42	7 401 542,92	3 961 014,50	992 423,00	825 331,54		8 129 219,00	
Clients et comptes rattachés	332 811 365,39	22 747 786,37	310 063 579,02	36 823 361,64	13 688 972,00		12 240 907,60	47 182 114,09
Personnel	3 040 087,91	1 277 666,09	915 040,87	779 481,74				
État	33 918 330,33	2 110 920,95	31 807 409,38			33 918 330,33		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	12 645 386,17	4 065 433,01	8 579 953,16	106 782,00	332 694,04			
Comptes de régularisation actif	748 591,94		748 591,94					

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	677 952 643,41	249 726 437,11	428 226 206,30		80 295 656,53	145 116 791,69	41 954 318,11	
Fournisseurs et comptes rattachés	328 761 903,58	105 887 510,95	222 874 392,63		61 864 349,36		41 954 318,11	
Clients créditeurs, avances et acomptes	131 987 546,92	123 716 889,42	8 270 657,50					
Personnel	26 569 366,34	937 677,83	25 631 688,51					
Organismes sociaux	7 410 791,59	21 091,63	7 389 699,96			8 103 775,64		
État	137 013 016,05	1 545 652,80	135 467 363,25			137 013 016,05		
Comptes d'associés	17 272 482,00	14 114 245,00	3 158 237,00					
Autres créanciers	22 857 172,88	2 644 062,77	20 213 110,11		18 431 307,17			
Comptes de régularisation Passif	6 080 364,05	859 306,71	5 221 057,34					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHÈQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : CAUTIONS EN DOUANE	85 554 136,00	83 153 462,68
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS : ADM	332 000,00	332 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 246 105,00	7 763 911,19
CAUTIONNEMENT		160 000 000,00
Total (1)	88 132 241,00	251 249 373,87
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		6 650 000,00
* Autres engagements reçus		
Total (2)		6 650 000,00

PASSIFS ÉVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2019 à 2022 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2019 à 2022 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.

La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession. Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 114 460 987 MAD dont un bénéfice net de 409 741 808 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1-Evaluation du Fonds de commerce de la région « Branoma »

•Risque identifié

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société des Boissons du Maroc a absorbé, au cours de l'exercice 2014, sa filiale Branoma qui était détenue à hauteur de 98,9%.

À la suite de cette opération, un fonds de commerce de l'ordre de 620 MMAD a été identifié dans les comptes de la Société des Boissons du Maroc. Ledit fonds de commerce correspond aux revenus générés au niveau de la région de l'est du Maroc, dans laquelle opérait sa filiale.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce fonds de commerce ne présente pas de risque de perte de valeur. Toute évolution défavorable des rendements attendus des ventes réalisées dans les régions y afférentes, en raison de facteurs internes ou externes, est ainsi de nature à affecter de manière sensible la valeur d'utilité. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- du montant particulièrement significatif du fonds de commerce de la région Branoma ;
- de l'importance des jugements de la direction, notamment le taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et le taux d'actualisation dans la détermination de la valeur d'utilité de cet actif.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société pour apprécier la valeur d'utilité du fonds de commerce aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique des régions couvertes par ce fonds de commerce et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par rapport à la variation des principales hypothèses retenues.

2-Evaluation des titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A. (CMAR)

•Risque identifié

Les titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A., figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

3-Provisionnement pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 152 MMAD au 31 décembre 2022.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuair externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2022.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09 MAI 2023

Les actionnaires de la Société des Boissons du Maroc sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis au 38 boulevard Ain Ifrane Sidi Moumen, Casablanca le :

Mardi 09 mai 2023 À 14 HEURES 00

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- ▶ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ▶ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ▶ Affectation du résultat ;
- ▶ Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi 17-95 et approbation desdites conventions ;
- ▶ Mandats d'Administrateurs ;
- ▶ Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ Quitus aux administrateurs ;
- ▶ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut participer à l'Assemblée Générale Ordinaire sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut y participer personnellement, par correspondance ou en donnant pouvoir à une personne de son choix, conformément aux modalités ci-après :

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour tout pouvoir d'un actionnaire adressé à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Le modèle de pouvoir est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Il peut également être téléchargé sur le site Internet de la Société : www.Boissons-Maroc.com

Le pouvoir doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et, (i) soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception, (ii) soit remis en mains propres, au siège de la Société, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Tout pouvoir non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Modalités de vote par correspondance :

Les actionnaires peuvent voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance.

La Société tient, à cet effet, à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance sur son site internet :

www.Boissons-Maroc.com

Les formulaires de vote par correspondance devront être valablement réceptionnés par la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée, à l'adresse mail suivante, avec demande d'accusé réception : Fatine.Mekki-berrada@Castel-Afrique.com et/ou Philippe.Corbin@Castel-Afrique.com, et/ou Nawal.Tahiri@castel-afrique.com, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 (la « Loi »), les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

Les documents requis par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09 MAI 2023

Première Résolution

Rapport de Gestion du conseil d'administration
Rapport Général des commissaires aux comptes
Approbation des états de synthèse

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice de 409.741.807,71 DH.

Deuxième Résolution

Approbation des états de synthèse consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les états de synthèse consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 398.749.450,77 DH.

Troisième Résolution

Affectation des résultats et fixation du dividende et de mise en paiement

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Bénéfice net	409.741.807,71 DH
Report à nouveau des exercices antérieurs	2.816.014,22 DH
Bénéfice distribuable	412.557.821,93 DH
Distribution d'un dividende	411.714.511,50 DH
Affectation au report à nouveau	843.310,43 DH

L'Assemblée Générale fixe le montant de la distribution globale brute de l'exercice 2022 à la somme de 411.714.511,50 DH.

Il sera ainsi distribué un dividende unitaire brut de 145,50 DH (cent quarante-cinq dirhams et cinquante centimes) à chacune des 2 829 653 actions composant le capital social.

Le poste report à nouveau est, par ailleurs, porté de 2.816.014,22 DH à 843.310,43 DH.

La date de mise en paiement du dividende est fixée à partir du jeudi 15 juin 2023.

Quatrième Résolution

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes, en ce compris les conventions visées à l'article 61 de la même loi, approuve les termes et conclusions de ce rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième Résolution

Mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société « Heineken Beverages Switzerland AG », dont le représentant permanent est M. Pascal Paul SABRIE, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Société « Heineken Beverages Switzerland AG », dont le représentant permanent est M. Pascal Paul SABRIE, d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction ni n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième Résolution

Mandat d'un administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction ni n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième Résolution

Mandat d'un administrateur indépendant

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Madame Nawal EL AIDAOU, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Nawal EL AIDAOU a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction ni n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième Résolution

Mandat du co-Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat du cabinet « Grant Thornton (Fidaroc) », co-Commissaire aux comptes titulaire, venu à expiration à la présente assemblée, pour (3) trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le cabinet « Grant Thornton (Fidaroc) » a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Neuvième Résolution

Mandat du co-Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale, décide de nommer le cabinet « Mazars », en qualité de co-Commissaire aux comptes, en remplacement du cabinet « PwC Maroc » dont le mandat est venu à expiration à la présente assemblée, et ce pour (3) trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le cabinet « Mazars » a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dixième Résolution

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Onzième Résolution

Pouvoirs pour accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.